

LA GRÈVE

LA SITUATION

On ne saurait en exagérer la gravité. Un journal estimait à \$300,000 les pertes causées, dans la seule nuit d'hier à ce matin, par le fait de la grève. Il n'a pas intérêt à diminuer ces chiffres. Il reste acquis que de nombreuses bagarres se sont produites et que pour la première fois depuis fort longtemps, dans notre ville remarquablement paisible d'ordinaire, des honnêtes gens, terrifiés, ont assisté au pillage en règle d'un établissement.

Il serait injuste de voir, au fond de ces infractions à la loi, le fait des grévistes; d'autant plus que ce sont les agents de police eux-mêmes qui ont arrêté, habilement, courageusement et vivement, aussitôt prévenus, le vol organisé d'un magasin de l'est. On semble, par contre, accuser les pompiers d'avoir malmené des gens engagés pour les remplacer. Le fait a pu se produire isolément; mais il est certain qu'en règle générale cette catégorie de grévistes comme les autres a maintenu l'ordre. Un journal cite même le cas d'un pompier qui a aidé le travail des volontaires, s'étant trouvé par hasard sur le théâtre d'un incendie.

S'il est permis de lui donner une fiche de consolation dans les moments tragiques que nous vivons, la population de Montréal pourra noter qu'il a fallu l'absence complète de tout service d'ordre pour que se produise chez elle des désordres dix

fois moins considérables et moins graves que dans la ville de Toronto quand toute la police, renforcée de la troupe était sur pied.

Ajoutons que nous ne sommes qu'au début de la grève. Si elle devait se prolonger — ce qu'à Dieu ne plaise! — les troubles augmenteraient inévitablement. Les forces du crime n'ont pas eu le temps de se rendre compte que toutes les digues qui les retiennent d'ordinaire sont rompues.

LA RESPONSABILITE

Les journaux rapportent que le directeur de la sûreté a été sur pied toute la nuit. Il n'a fait que son devoir le plus strict. Son opiniâtreté à coller à sa place avec ses adjoints; l'entêtement des commissaires à protéger ces hommes, qui ne voulaient ou ne pouvaient se défendre eux-mêmes, sont pour beaucoup dans les causes de la grève. Une enquête faite à temps, avant surtout qu'elle fût réclamée par les subalternes aurait enlevé aux grévistes le principal de leurs griefs, évité de poser la question de principe excessivement grave qui peut se formuler ainsi: des fonctionnaires ont-ils le droit de discuter l'autorité des chefs qui leur ont été donnés par le pouvoir constitué? Il est malheureux qu'il se soit trouvé en face des hommes qui n'étaient pas invulnérables quand s'est posé le problème, ce qui fournit un semblant de justification à l'attitude des pompiers et de la police.

L'ARBITRAGE

Les commissaires ont d'ailleurs

fini par céder eux-mêmes du terrain, car ils ont consenti, si les rapports d'hier étaient exacts, à soumettre à l'arbitrage conjointement avec la question de traitement les accusations portées contre les chefs.

Les grévistes qui ont consenti, disent-ils, des concessions substantielles relativement au salaire, ont refusé de s'en remettre à une tierce partie du sort de la direction.

Nous leur demandons, et nous croyons que tous les citoyens, dont la masse leur est sympathique, leur demandent avec nous de revenir sur cette décision.

Peuvent-ils douter de l'arrêt d'un tribunal d'arbitrage impartial et honorable, si les accusations qu'ils lui soumettront sont fondées?

Quant à la question des traitements, elle est intimement liée avec celle des revenus de la ville. Une augmentation sensible de la taxe aurait un très mauvais effet sur la masse des contribuables. Elle se traduirait immédiatement par une augmentation des loyers qui priverait les protestataires eux-mêmes d'une partie des bénéfices de leur hausse de traitement qui pèserait lourdement sur toute la population besogneuse.

Par contre, personne ne songera à leur refuser un traitement raisonnable, si un tribunal d'arbitrage juge que celui qui lui est consenti par les commissaires est insuffisant. Il serait d'ailleurs permis au moyen de quelques petits amendements à la charte d'en trouver à peu près le produit. Si le régime de la dictature doit continuer, les échevins sont inutiles. Qu'on les supprime! Voilà tout de suite une somme rondelette qui retombera dans les coffres de la ville. Si le maire est également inutile, qu'on le décapite ou du moins que l'on réduise son indemnité annuelle à mille dollars, ce qui serait bien payé pour ne rien faire. Si trois sur cinq des commissaires sont inutiles, qu'on les abolisse. Si la haute direction de la Sûreté mène celle-ci vers les abîmes, qu'on la supprime également, et quelques salaires de plusieurs milliers de dollars seront disponibles.

En bonne logique, il vaut mieux payer à un prix qui permette de les garder des agents et des pompiers dont l'utilité est particulièrement marquée depuis hier, que de donner sous forme de traitements des rentes à un nombre considérable de gens inutiles ou nuisibles.

LES CONSEQUENCES

Nous tenons à prévenir loyalement les grévistes qu'ils verront de plus en plus se manifester dans les journaux dont certains sont les organes du groupe qui a constitué le régime auquel est soumis la ville de Montréal, tendance à les tenir responsables, à leur donner figure d'agents actifs de tous les troubles qui se produiront. Un journal, avant la grève, a eu soin de harceler l'un des chefs syndicalistes, de le taquiner avec la menace d'une intervention de la troupe pour lui arracher, comme il y a réussi à la fin, des menaces de troubles. Cette tactique était voulue.

Comme le public des honnêtes gens, horrifiés à la perspective d'une conflagration ou de bagarres pires encore que celles d'hier, s'aigrira à mesure que la grève se prolongera, il inclinera de plus en plus à croire les rapports les plus exagérés et les plus fantaisistes sur le compte de la police et des pompiers.

Qu'en résultera-t-il? Il est facile de prévoir qu'au bout d'un temps fort court, la majorité du public tournera le courant de sa colère dont l'administration s'attire une bonne part à l'heure actuelle uniquement contre les grévistes. La sympathie publique leur étant aliénée, leur cause sera perdue. Ils ont donc tout intérêt à accepter promptement l'arbitrage.

Plus la grève se prolongera, plus s'usera et s'effritera la sympathie du public, plus les pertes de la communauté monteront, plus les pertes, aussi sensibles sans doute et cruelles particulièrement à l'approche des fêtes, des grévistes et de leurs familles se chiffreront haut.

L'arbitrage, l'arbitrage sur tout le débat, telle nous paraît être la solution la plus simple, la plus prompte, la plus efficace.

Louis DUPIRE.